

■ **Robert Grosjean Ingénieur conseil**, à Neuchâtel (FOSC du 28.12.2001, p. 1027). L'inscription est radiée par suite de remise de l'exploitation. Actifs, à l'exception des liquidités, et passifs repris, au sens de l'article 181 CO, par la société anonyme 'Robert Grosjean Ingénieur Conseils SA', à Neuchâtel, selon bilan d'apport au 01.01.2002.
Journal no 705 du 19.03.2002
(00398622 / CH-645.1.010.406-1)